



Paris, le 10 octobre 2022

Communiqué de presse

LE SCSI REFUSE UNE RÉFORME AU FORCEPS !

La crise au sein de la DCPJ ne peut plus durer. L'éviction brutale du DZPJ Sud illustre le fossé qui s'est creusé entre le DGPN, l'équipe projet et les policiers de tous grades et de tous corps. Les services de PJ sont paralysés. Le SCSI, majoritaire au sein du corps de commandement, estime que la modernisation de la police nationale ne pourra pas être conduite dans de telles conditions. **Un nouveau pilotage s'impose au niveau ministériel !**

Les spécificités des métiers et les difficultés de toute la filière judiciaire, notamment en sécurité publique et en PJ, ont été sous-estimées.

Le constat est sans appel : **les conditions d'une réorganisation de la police nationale réussie ne sont plus réunies !** Les DDPN qui enferment les services spécialisés de la PJ et de la PAF dans le ressort du département ne sont pas adaptées à la réalité de leurs missions, aux bassins de délinquance et aux flux migratoires. Dans le même temps, la filière judiciaire de la gendarmerie s'organise à l'échelle régionale et zonale.

Certaines revendications du SCSI, exprimées fermement lors de la clôture de notre congrès le 7 octobre, ont été entendues : préservation des missions et des implantations actuelles de la DCPJ, report de la réforme au second semestre 2023 et attente des retours d'expériences des départements précurseurs et des DTPN qui feront l'objet d'un rapport conjoint de l'IGA, de l'IGJ et de l'IGPN. **Les discussions devront reprendre sur de nouvelles bases** une fois l'ensemble de ces retours connus !

La police nationale a besoin de négociations apaisées et d'une réforme amendée comprenant **un échelon régional ou zonal apportant des garanties de positionnement à tous les officiers de police.**